

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 Mars 2023 . Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

Arab Tunisian Lease

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 821 694	6 819 038
Placements à court terme	6	43 816 375	98 208 662
Créances issues d'opérations de leasing	7	530 049 981	514 758 849
Placements à long terme	8	20 370 159	21 247 582
Valeurs Immobilisées	9&10	14 097 351	7 786 432
Autres actifs	11	8 891 335	12 241 454
Total des actifs		632 046 895	661 062 018
Passifs			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	8 300	149 861
Emprunts et dettes rattachées	13	405 191 453	471 506 131
Dettes envers la clientèle	14	4 441 340	3 590 063
Fournisseurs et comptes rattachés	15	89 473 576	66 174 666
Autres passifs	16	12 877 787	9 357 713
Total des passifs		511 992 456	550 778 433
Capitaux propres			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		71 281 141	66 648 985
Résultat de l'exercice		16 270 427	11 132 156
Total des Capitaux propres	17	120 051 568	110 281 141
Part des minoritaires dans les réserves		2 443	3 250
Part des minoritaires dans le résultat		428	(807)
Total des capitaux propres et part des minoritaires	17	120 054 439	110 283 583
Total des capitaux propres et passifs		632 046 895	661 062 018

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés			
Accords de financement prêt à mettre en force		33 725 764	25 665 669
Autres Engagements donnés	46	60 865 864	65 311 635
Total des engagements donnés		94 591 628	90 977 304
Engagements reçus			
Hypothèques reçues		3 801 951	7 051 896
Garanties reçues d'établissements bancaires		59 457 533	65 311 635
Intérêts à échoir sur crédits leasing		121 296 189	110 708 598
Total des engagements reçus		184 555 673	183 072 129
Engagements réciproques			
Emprunts obtenus non encore encaissés		115 000 000	95 000 000
Crédits consentis non encore versés		8 883 142	2 977 313
Opérations de portage		151 800	151 800
Total des engagements réciproques		124 034 942	98 129 113

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		75 132 969	72 156 340
Revenu des opérations de location longue durée		2 292 083	837 445
Autres produits sur opérations de leasing		2 507 325	2 438 349
Total des produits de leasing	18	79 932 377	75 432 134
Charges financières nettes	19	(36 461 501)	(39 698 665)
Coût des opérations de location longue durée		(1 050 920)	(310 879)
Produits des placements	20	4 185 172	4 495 064
Produits nets		46 605 128	39 917 653
Autres produits d'exploitation	21	283 508	389 431
Charges de personnel	22	(10 362 918)	(8 941 194)
Autres charges d'exploitation	23	(3 943 367)	(3 422 965)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(578 992)	(725 150)
Total charges d'exploitation		(14 601 769)	(12 699 878)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		32 003 359	27 217 775
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(7 908 761)	(10 772 852)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(52 986)	(353 903)
Résultat d'exploitation		24 041 612	16 091 020
Autres gains ordinaires	27	658 031	567 927
Autres pertes ordinaires	28	(56 624)	(19 041)
Résultat des activités ordinaires avant impot		24 643 019	16 639 906
Impôts sur les bénéfices	29	(7 711 677)	(4 326 292)
Résultat des activités ordinaires après impot		16 931 342	12 313 613
Eléments extraordinaires	30	(660 487)	(1 182 264)
Résultat net de l'exercice		16 270 855	11 131 349
Part des minoritaires	30	(428)	807
Résultat net du groupe après modifications comptables		16 270 427	11 132 156

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		422 590 144	394 873 792
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(328 195 551)	(289 443 638)
Encaissements autres que leasing	31	1 176 597	1 038 891
Décaissements autres que leasing		(6 276 169)	(6 177 102)
Décaissements au personnel		(5 113 980)	(4 329 984)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(19 015 780)	(21 310 958)
Acquisition/Cession de placements à court terme		54 630 000	(71 350 000)
Intérêts perçus	32	3 964 306	4 340 746
Intérêts payés	33	(33 306 152)	(36 482 600)
Impôts sur le résultat payés	34	(4 609 867)	(6 582 298)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		85 843 548	(35 423 150)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	295 000	361 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	76 824	120 829
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	-	(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	10 000	2 543 926
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(7 127 623)	(2 991 899)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	307 710	142 210
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 438 089)	(4 823 934)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	41	(6 499 972)	(2 437 489)
Encaissements provenant des emprunts	42	72 730 822	159 185 404
Remboursement des emprunts	43	(137 492 092)	(131 936 010)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(71 261 242)	24 811 905
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		8 144 217	(15 435 180)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		6 669 177	22 104 358
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	14 813 394	6 669 177

Arab Tunisian Lease

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2022
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

Note 1 : Présentation du groupe

(a)-Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	12 883 766	12 883 766	39,64%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 246 823	1 246 823	3,84%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	561 997	561 997	1,73%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	484 000	484 000	1,49%
FCP OPTIMA	438 752	438 752	1,35%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	414 373	414 373	1,27%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 689 460	7 689 460	23,66%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▣ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin des'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▣ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

▣ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables**(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :**● Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 14 821 694 KDT contre 6 819 038 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en Banques	14 782 445	6 788 311
Avoirs en Caisse	38 849	30 327
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	14 821 694	6 819 038

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 816 375 DT au 31 Décembre 2022 contre une valeur de 98 208 662, au 31 Décembre 2021. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt au nominal	44 000 000	98 630 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(183 625)	(421 338)
Total	43 816 375	98 208 662

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2022, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 530 049 981 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Créances sur contrats mis en force		580 893 686	572 462 518
Encours financiers	7.1	546 961 035	523 978 594
Impayés		36 158 797	48 959 299
Créances- assurance matériel en leasing		105 808	105 808
Créances- factures à établir		654 387	2 522 995
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
Intérêts échus différés		(2 988 218)	(3 106 055)
Créances sur contrats en instance de mise en force		8 883 142	2 977 313
Total brut des créances leasing	7.2	589 776 828	575 439 831
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(43 922 254)	(44 195 542)
Provisions collectives	7.2	(11 194 898)	(9 821 510)
Produits réservés	7.2	(4 609 695)	(6 663 930)
Total net des créances leasing		530 049 981	514 758 849

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de 546 961 035 DT contre 523 978 594 DT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 22 982 441 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2021	1 556 619 305	(1 032 640 711)	523 978 594
Capital amorti des anciens contrats	-	(189 121 771)	(189 121 771)
Ajouts de la période	316 480 541	(73 764 766)	242 715 775
Investissements (Nouveaux contrats)	294 940 109	(70 462 585)	224 477 524
Relocations	21 540 432	(3 302 181)	18 238 251
Retraits de la période	(253 758 574)	223 147 011	(30 611 563)
Cessions à la valeur résiduelle	(161 480 997)	161 480 702	(295)
Cessions anticipées	(42 378 627)	33 923 670	(8 454 957)
Transferts (cessions)	(13 220 332)	7 976 742	(5 243 590)
Radiations	(4 010 466)	3 997 666	(12 800)
Relocations	(32 504 778)	15 724 795	(16 779 983)
Liquidation d'encours	(163 374)	43 436	(119 938)
Soldes au 31 décembre 2022	1 619 341 272	(1 072 380 237)	546 961 035

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	662 273 277	629 395 516
à recevoir dans moins d'1 an	269 702 865	264 497 628
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	387 909 813	361 805 760
à recevoir dans plus de 5 ans	4 660 599	3 092 129
Produits financiers non acquis	(121 296 189)	(110 708 598)
Investissement net dans les contrats actifs (1)	540 977 088	518 686 918
à recevoir dans moins d'1 an	209 627 593	207 744 594
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	327 161 406	308 250 199
à recevoir dans plus de 5 ans	4 188 089	2 862 406
Valeurs résiduelles (2)	672 941	607 579
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 311 005	4 684 096
Total	546 961 035	523 978 594

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Bâtiment et travaux publics	53 860 724	62 480 223
Industrie	81 909 089	74 285 342
Tourisme	74 186 009	63 521 726
Commerce et services	286 363 220	279 986 801
Agriculture	50 641 993	43 704 501
Total	546 961 035	523 978 594

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Equipements	27 336 150	48 917 059
Matériel roulant	415 497 722	370 977 488
Matériel spécifique	77 589 134	78 200 141
Sous Total	520 423 006	498 094 688
Immobilier	26 538 029	25 883 906
Total Net	546 961 035	523 978 594

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	457 441 849	57 290 613	1 515 668	1 622 706	29 090 199	546 961 035	26 538 029
Impayés	2 299 444	9 373 026	778 183	458 186	23 249 958	36 158 797	1 749 699
Créances- assurance matériel en leasing	79 368	25 390	-	-	1 050	105 808	-
Créances- factures à établir	382 223	4 954	-	-	267 211	654 388	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 478 849)	(342 851)	(7 796)	(11 813)	(146 909)	(2 988 218)	-
Contrats en instance de mise en force	8 831 004	52 138	-	-	-	8 883 142	-
CREANCES LEASING	466 556 916	66 403 270	2 286 055	2 069 079	52 461 509	589 776 829	28 287 728
Avances reçues (*)	(4 397 784)	-	-	-	(43 556)	(4 441 340)	214 913
ENCOURS GLOBAL (**)	462 159 132	66 403 270	2 286 055	2 069 079	52 417 953	585 335 489	28 502 641
ENGAGEMENTS HORS BILAN	42 187 670	365 325	-	-	55 911	42 608 906	-
TOTAL ENGAGEMENTS	504 346 802	66 768 595	2 286 055	2 069 079	52 473 864	627 944 395	28 502 641
Produits réservés	-	-	(125 561)	(45 588)	(4 438 547)	(4 609 695)	(223 060)
Provisions à base individuelle	-	-	(142 791)	(906 188)	(42 348 055)	(43 397 034)	(2 099 952)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(525 220)	(525 220)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(268 352)	(951 776)	(47 311 822)	(48 531 949)	(2 323 012)
Provisions à base collective	(11 194 898)	-	-	-	-	(11 194 898)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(11 194 898)	-	-	-	-	(11 194 898)	-
ENGAGEMENTS NETS	493 151 904	66 768 595	2 017 703	1 117 303	5 162 042	568 217 548	26 179 629
			0,39%	0,35%	8,96%		
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			9,70%				
			0,36%	0,33%	8,36%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			9,05%				
			11,74%	46,00%	90,16%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			85,40%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2022 à 85,40 % contre 74,94 % au 31 Décembre 2021.

le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 31 décembre 2022 a 9,70 % contre 11,86% au 31 décembre 2021 . le ratio des actifs non performants s'établi au 31 décembre 2022 a 9,05% contre 11,36 %au 31 décembre 2021.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 11 195 KDT au 31/12/2022 contre 9 822 KDT au 31/12/2021, soit une dotation complémentaire de 1 373 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2022, à 20 370 159 DT contre 21 247 582 DT au 31 Décembre 2021. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille investissement (1)	8.1	28 466 523	29 073 744
Participations directes		19 160 595	19 581 295
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 154 128	9 340 649
Créances rattachées (2)		152 727	369 945
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		58 620	90 577
Intérêts courus sur obligations		2 763	188 024
Total brut		28 619 250	29 443 689
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 529 712)	(2 335 614)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 476 236)	(5 617 349)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		20 370 159	21 247 582

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'éleve, au 31 Décembre 2022, à 20 308 775 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					19 160 595	(2 529 712)	16 630 883
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(209 749)	185 315
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(74 432)	425 568
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	8,857	6,71%	885 720	(885 720)	-
POLY SYPHAX	10 000	100	0,000	9,15%	-	-	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
SOCIETE BBM	40 000	-	0,000	0,00%	-	-	-
ATLLD	996 000	1	0,000	99,60%	-	-	-
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 154 128	(5 476 236)	3 677 892
FG3 SICAR INVEST					850 000	(500 000)	350 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 334 613)	165 393
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 572 123	(1 309 623)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
OBLIGATIONS :					-	-	-
Total	1 658 918	2 781	2 715	2	28 466 523	(8 157 748)	20 308 775

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST ,ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2022, la somme de 9 350 521 DT et seprésentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2022.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	
Participations en rétrocession	-	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 572 123	800 000	800 253	7 754 376
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	-	9 454	-	-	-	100 457	211 217	200 000	521 128
Débiteurs divers	-	37 658	-	-	-	-	-	33 913	71 571
Disponibilités en Banques	-	1 429	20	-	-	-	21	1 970	3 440
Total des emplois	-	898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 672 580	1 011 238	1 036 136	9 350 521
Dotations remboursables	-	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 572 123	1 000 000	1 000 000	9 154 129
Excédents antérieurs en instance	-	478	-	(887)	-	-	-	-	(409)
Excédent de l'exercice	-	475	20	(163)	(34)	100 140	11 238	35 030	146 706
Créditeurs divers	-	47 588	-	-	-	286	-	1 106	48 980
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 050	34	32	-	-	1 116
Total des ressources	-	898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 672 581	1 011 238	1 036 136	9 350 521

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2022 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	98 580	-	-	98 580
Produits nets des placements	-	483	-	-	2	1 706	198	35 080	37 469
Dividendes	-	483	-	-	-	-	-	1 359	1 842
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	15 418	15 418
Plus-values de cession	-	-	-	-	2	1 706	198	18 303	20 209
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	-	(8)	-	(163)	(36)	(146)	(17)	(49)	(419)
Excédent de l'exercice	-	475	-	(163)	(34)	100 140	181	35 030	135 630

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 141 526 DT contre 181 652 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	672 041	51 750		723 791	(490 389)	(91 876)		(582 265)	141 526
TOTAUX		672 041	51 750		723 791	(490 389)	(91 876)		(582 265)	141 526

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 13 955 826 DT contre 7 604 779 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 703 862)	(94 529)	-	(1 798 392)	2 517 414
Matériel de transport (*)	20,0%	5 617 116	7 251 300	(288 620)	12 599 271	(1 426 965)	(859 322)	287 969	(1 999 626)	10 599 645
Equipe-ments de bureau	10,0%	595 773	19 877	(22 640)	593 011	(476 851)	(26 168)	22 445	(480 535)	112 476
Matériel informatique	33,3%	1 003 461	119 604	(80 534)	1 042 532	(849 958)	(61 267)	80 534	(830 690)	211 842
Installations générales	10,0%	1 540 356	94 206	(6 508)	1 608 578	(1 025 848)	(94 465)	6 163	(1 112 879)	495 699
Immob en cours		1 500	3 000	-	4 500					4 500
TOTAUX		13 088 262	7 487 987	(398 302)	20 177 948	(5 483 485)	(1 135 751)	397 111	(6 222 122)	13 955 826

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)
Valeur nette comptable	-	-

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2022, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours.

Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 8 891 335 DT contre 12 241 454 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Instrument de couverture	4 423 795	6 966 654
Prêts et avances au personnel	1 370 168	1 041 235
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 095 121	827 270
Échéances à moins d'un an sur prêts	275 047	220 922
Avances et acomptes	4 426	(2 531)
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	282 307	509 084
Créances immobilisées	321 829	548 606
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 499 496	1 809 973
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 499 496	1 809 973
Etat, impôts et taxes (actif)	609 140	59 163
Report d'impôt sur les sociétés	121 185	31 587
Report de TVA	455 399	-
Retenues à la source	106 726	91 383
Moins : provisions	(74 170)	(63 807)
Autres débiteurs	539 800	1 766 737
Avance aux fournisseurs	11 123	19 942
Fonds de péréquation des changes	109 411	1 668 224
Autres débiteurs divers	668 632	310 884
Moins : provisions	(249 366)	(232 313)
Comptes de régularisation actif	166 629	88 608
Produits à recevoir	32 374	-
Charges constatées d'avance	134 255	70 150
Compte d'attente à régulariser	-	18 458
Total	8 891 335	12 241 454

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2014/2	222 583	(222 583)		222 583	(222 583)		-
FE des obligations ATL 2014/3	442 791	-	442 791	441 569	1 222	442 791	-
FE des obligations ATL 2015/1	433 378	-	433 378	425 383	7 996	433 379	-
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	422 395	15 218	437 613	2 052
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	304 451	15 326	319 777	5 024
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	480 572	39 460	520 032	24 143
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	180 056	25 611	205 667	23 701
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	164 960	21 874	186 834	18 089
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	239 455	31 537	270 992	20 002
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	140 594	44 774	185 368	43 726
FE de l'emprunt SANAD	-	-		-	-		-
FE de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	144 138	131 098	13 040	144 138	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	299 943	86 997	386 940	61 904
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	15 013	6 143	21 156	6 062
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	151 393	24 608	176 001	25 737
FE du CMT BNA	15 000	-	15 000	14 414	586	15 000	-
FE du CMT ATB	25 000	-	25 000	24 269	731	25 000	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	13 362	1 423	14 785	215
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	138 367	81 146	219 513	274 290
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	57 190	22 875	80 065	95 111
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	172 382	112 060	284 442	158 860
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	-	93 524	93 524	289 715
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	-	383 587	383 587	-	19 310	19 310	364 277
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	22 676	18 455	41 131	52 249
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	15 822	10 153	25 975	34 339
TOTAUX	5 887 924	161 004	6 048 928	4 077 947	471 486	4 549 433	1 499 496

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 8 300 DT contre 149 861 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques, découverts	8 300	149 861
Total	8 300	149 861

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 405 191 453 DT au 31 Décembre 2022 contre 471 506 131 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	392 729 753	460 022 439
Emprunts obligataires		157 050 900	171 339 000
Emprunts auprès des banques & E. F		55 224 970	52 191 998
Emprunts extérieurs		180 453 883	236 491 441
Intérêts post comptés courus	(2)	9 968 991	8 199 646
Intérêts courus sur emprunts obligataires		7 418 439	5 264 662
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		436 235	284 295
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		2 114 317	2 650 689
Contributions à payer au F.P.C	(3)	2 492 709	3 284 046
Total général		405 191 453	471 506 131

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

'La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 392 729 753 DT au 31 Décembre 2022 contre 460 022 439 DT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2022, un décroissement net de 67 292 686 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2014/3	4 016 000	-	(4 016 000)	-	-	-	-
ATL 2015/1	6 300 000	-	(6 300 000)	-	-	-	-
ATL 2015/2	10 380 000	-	(5 190 000)	-	5 190 000	5 190 000	-
ATL 2016/1	8 280 000	-	(4 140 000)	-	4 140 000	4 140 000	-
ATL 2017/1	23 818 400	-	(10 000 000)	-	13 818 400	6 909 200	6 909 200
ATL 2017-2	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	10 680 000	-	(3 560 000)	-	7 120 000	3 560 000	3 560 000
ATL 2018/1	11 864 600	-	(5 082 100)	-	6 782 500	5 082 100	1 700 400
ATL 2019-1	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	32 000 000	-	(8 000 000)	-	24 000 000	8 000 000	16 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	4 200 000	35 800 000
ATL 2022/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	3 732 000	36 268 000
Total des emprunts obligataires	171 339 000	40 000 000	(54 288 100)		157 050 900	48 813 300	108 237 600
BIRD	11 220 302	-	(2 509 524)	-	8 710 778	1 366 667	7 344 112
BAD	1 023 546	-	(682 364)	-	341 182	341 182	-
BEI	20 647 478	-	(6 602 657)	(1 549 889)	12 494 932	8 329 955	4 164 977
BERD	48 705 759	-	(15 830 537)	96 331	32 971 553	15 875 201	17 096 352
SANAD fund	40 113 336	-	(13 400 001)	(967 334)	25 746 001	7 355 999	18 390 001
GREEN FOR GROWTH Fund	26 852 740	-	(3 512 724)	(469 526)	22 870 490	8 941 837	13 928 653
KFW	38 705 781	-	-	-	38 705 781	-	38 705 781
PROPARCO	49 222 500	-	(10 968 333)	359 000	38 613 167	11 032 333	27 580 833
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	236 491 442	-	(53 506 140)	(2 531 418)	180 453 884	53 243 174	127 210 709
ATB (CMT)	5 144 874	-	(2 776 564)	-	2 368 310	2 368 310	-
BNA (CMT)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-
STB (CMT)	4 000 000	-	(1 000 000)	-	3 000 000	1 000 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	-	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	9 600 000	-	(2 400 000)	-	7 200 000	2 400 000	4 800 000
BIAT (CMT)	10 000 000	-	(476 190)	-	9 523 810	1 904 762	7 619 048
Total des autres emprunts et concours bancaires	29 494 874	25 000 000	(7 402 754)		47 092 120	32 673 072	14 419 048
AL BARAKA BANK	21 000 000	-	(21 000 000)	-	-	-	-
QNB	859 777	1 583 082	(388 804)	(0)	2 054 055	2 054 055	-
ALBARAKA	756 050	5 142 093	(766 120)	(0)	5 132 024	5 132 024	-
BT	81 296	-	(25 696)	-	55 601	55 601	-
BTE	-	1 005 647	(114 478)	-	891 170	891 170	-
Total des certificats de leasing	22 697 123	7 730 822	(22 295 098)		8 132 849	8 132 850	-
TOTAL GENERAL	460 022 439	72 730 822	(137 492 092)	(2 531 419)	392 729 753	142 862 396	249 867 357

13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2022					Au 31 Décembre 2021			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	18 709 200	21 878 400	88 101 600	16 136 000	144 825 200	6 836 537	-	151 661 737	154 449 894
Emprunts obligataires à taux variable	1 150 000	3 075 700	-	-	4 225 700	83 307	-	4 309 007	9 956 196
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	4 000 000	-	8 000 000	498 595	-	8 498 595	12 197 572
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	5 466 667	1 877 445	8 710 778	358 216	-	9 068 994	11 569 625
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	341 182	-	-	341 182	2 046	-	343 228	1 029 719
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 109 955	4 164 977	-	12 494 932	6 706	70 464	12 572 102	20 777 915
SANAD Fund (SANAD)	3 633 333	3 722 666	18 390 001	-	25 746 001	446 774	823 013	27 015 788	42 014 568
Green for Growth Fund (GGF)	2 353 572	6 588 264	13 928 653	-	22 870 490	182 850	331 557	23 384 897	27 380 093
BERD	1 816 665	14 058 535	17 096 352	-	32 971 553	351 239	314 722	33 637 514	49 591 616
KFW	-	-	20 841 574	17 864 206	38 705 781	233 625	-	38 939 406	38 935 644
PROPARCO	5 683 833	5 348 500	27 580 833	-	38 613 167	532 861	952 953	40 098 981	51 126 997
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	21 762 513
Crédits directs									
ATB	1 156 776	1 211 534	-	-	2 368 310	110 025	-	2 478 335	5 346 089
BNA	-	-	-	-	-	-	-	-	755 647
CITI BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	211 753	-	25 211 753	-
ATTIJARI	600 000	1 800 000	4 800 000	-	7 200 000	5 656	-	7 205 656	9 608 688
STB	250 000	750 000	2 000 000	-	3 000 000	26 531	-	3 026 531	4 031 850
BIAT	476 190	1 428 571	7 142 857	476 190	9 523 810	33 521	-	9 557 331	10 030 433
QNB	2 054 055	-	-	-	2 054 055	-	-	2 054 055	859 778
ALBARAKA	5 132 024	-	-	-	5 132 024	48 748	-	5 180 772	-
BT	55 601	-	-	-	55 601	-	-	55 601	81 295
BTE	891 170	-	-	-	891 170	-	-	891 170	-
Soldes au 31/12/2022	70 865 752	71 996 640	213 513 514	36 353 841	392 729 754	9 968 990	2 492 709	405 191 453	471 506 131

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 4 441 340 DT au 31 Décembre 2022 contre 3 590 063 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus des clients	4 441 340	3 590 063
Total net	4 441 340	3 590 063

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 89 473 576DT au 31 Décembre 2022 contre 66 174 666 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs de biens	(1)	88 509 086	65 564 946
Fournisseurs, factures parvenues		4 964 669	3 719 009
Fournisseurs, factures non parvenues		1 733 587	1 398 293
Effets à payer		81 810 830	60 447 644
Autres fournisseurs	(2)	964 490	609 720
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		24 402	23 588
Divers fournisseurs		939 052	585 096
Total général		89 473 576	66 174 666

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 12 877 787 DT au 31 Décembre 2022 contre 9 357 713 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges :		1 936 589	2 570 831
Provision pour risque et charges	[A]	1 936 589	2 344 053
Provision affaires en contentieux		-	226 778
Etat impôts et taxes :		5 457 753	2 924 062
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	4 461 312	732 152
TVA à payer		-	1 427 372
Autres impôts et taxes		996 441	764 538
Personnel :		2 925 800	2 036 990
Bonus et primes de bilan à payer		2 516 165	1 702 250
Congés à payer		409 635	334 740
Créditeurs divers		83 351	2 844
Actionnaires, dividendes à payer		424	396
Autres créditeurs divers		82 927	2 448
Organismes de sécurité sociale		514 124	375 155
Autres charges à payer		1 472 803	1 283 531
Comptes de régularisation passif :		487 367	164 300
Comptes d'attente à régulariser		487 367	164 300
Total		12 877 787	9 357 713

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés dû	8 366 371	4 697 447
Acomptes provisionnels*	(3 891 870)	(3 956 052)
Retenues à la source opérées par les tiers	(13 189)	(9 243)
Dettes (report) d'impôt exigible	4 461 312	732 152

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 887 820	3 152 565
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 353 745	29 113 938
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 907 474	1 707 474
Résultats reportés	6 882 102	1 425 008
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	103 781 141	99 148 985
Résultat consolidé de l'exercice (1)	16 270 426	11 132 156
Total des capitaux propres avant affectation (D)	120 051 568	110 281 141
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,501	0,343

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E(*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 279 696	101 586 485
Affectations décidées par l'AGO	-	-	486 803	3 879 869	-	200 000	713 024	(5 279 696)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	11 132 156	11 132 156
Soldes au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	6 000 000	1 707 474	1 425 008	11 132 156	110 281 141
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	11 957 095	(11 132 156)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	16 270 426	16 270 426
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	6 882 102	16 270 426	120 051 568

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés (1)	77 425 051	72 993 786
Marges financières nettes de leasing (A)	70 402 212	68 128 719
Revenus des opérations LLD (B)	2 292 083	837 445
Préloyers (B)	34 135	112 618
Intérêts de retard	3 323 351	3 487 821
Variation des produits réservés	1 373 270	427 183
Autres produits sur opérations de leasing (2)	2 507 326	2 438 348
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	974 791	878 498
Récupération de frais de dossiers	871 549	756 190
Récupération de frais de rejet	660 986	796 064
Récupération de frais de télégramme	-	7 596
Total	79 932 377	75 432 134
Encours financiers des contrats actifs		
Au début de l'exercice	523 978 594	538 466 323
A la fin de l'exercice	546 961 035	523 978 594
Moyenne (C)	535 469 815	531 222 459
Produits de l'exercice (D)	72 728 430	69 078 782
Taux moyen	13,6%	13,0%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(36 735 327)	(39 836 903)
Intérêts sur emprunts obligataires		(14 395 632)	(14 181 492)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(3 104 428)	(2 518 759)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(9 147 430)	(9 896 495)
Contributions au F.P.C		(7 885 594)	(8 282 162)
Intérêts sur certificats de leasing		(1 508 179)	(4 094 981)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(694 064)	(863 014)
Autres charges financières nettes (2)		273 826	138 238
Intérêts sur comptes courants		273 826	138 238
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		2 542 859	4 856 629
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(2 542 859)	(4 856 629)
Total		(36 461 501)	(39 698 665)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		460 022 439	437 601 747
A la fin de l'exercice		392 729 753	460 022 439
Moyenne		426 376 096	448 812 093
Taux moyen		8,6%	8,9%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements à court terme (1)		3 584 767	3 951 911
Revenus des certificats de dépôt		3 584 767	4 906 668
Charges liées aux revenus de placements		-	(954 757)
Produits des placements à long terme (2)		600 405	543 153
Dividendes		295 000	361 000
Revenus nets des fonds gérés		153 087	161 126
Intérêts sur obligations		-	1 227
Gains sur cession d'actions		121 568	-
Jetons de présence		30 750	19 800
Total		4 185 172	4 495 064

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits locatifs des contrats de location simple	15 649	(5 650)
Commissions d'études sur participations	-	-
Intérêts sur prêts au personnel	55 961	48 598
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	-	69 987
Ristournes sur contrats d'assurance	171 455	237 952
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	40 443	38 544
Total	283 508	389 431

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2022.

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 10 362 918 DT, contre 8 941 194 DT au 31 Décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	(9 352 810)	(8 035 665)
Salaires et compléments de salaires	(5 829 774)	(5 670 111)
Bonus et prime de bilan	(2 302 448)	(1 157 353)
Autres charges de personnel	(566 496)	(569 469)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(621 384)	(606 800)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(32 708)	(31 932)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 010 108)	(905 529)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(500 221)	(488 480)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(209 648)	(171 888)
Primes d'assurance-Complément retraite	(152 430)	(233 444)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(147 809)	(11 717)
Total	(10 362 918)	(8 941 194)

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires et autres rémunérations	(1 409 247)	(817 245)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(365 502)	(277 191)
Autres impôts et taxes	(545 984)	(534 608)
Publicité, publications et relations publiques	(164 916)	(125 072)
Frais postaux et de télécommunication	(221 762)	(198 644)
Services bancaires et assimilés	(204 839)	(375 929)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(366 694)	(317 108)
Cotisations APB	(29 679)	(17 400)
Loyers et charges locatives	(122 187)	(183 851)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(213 611)	(169 678)
Autres charges d'exploitation	(298 946)	(406 239)
Total	(3 943 367)	(3 422 965)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(83 302)	(109 139)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(462 325)	(511 405)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	(33 365)	(104 606)
Total	(578 992)	(725 150)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût du risque (1)	(8 288 810)	(10 265 340)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(8 288 810)	(10 265 340)
Pertes sur créances radiées	(7 929 956)	(3 647 148)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	7 188 709	3 245 091
Annulation de produits réservés sur créances radiées	741 247	402 057
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(27 416)	4 114
Dotations	(27 945)	-
Reprises	529	4 114
Variation des provisions pour risques et charges (3)	407 465	(511 627)
Dotations	(500 000)	(885 227)
Reprises	907 465	373 600
Total (1) + (2) + (3)	(7 908 761)	(10 772 852)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations	(239 506)	(714 873)
Reprises	186 520	360 970
Total	(52 986)	(353 903)

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2022, les autres gains ordinaires totalisent 658 031 dinars contre 567 927 DT au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Profits exceptionnels	658 031	567 927
Total	658 031	567 927

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2022, les autres pertes ordinaires totalisent 56 624 dinars contre 19 041 DT au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes exceptionnelles	(56 624)	(19 041)
Total	(56 624)	(19 041)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(7 711 677)	(4 326 292)
Total	(7 711 677)	(4 326 292)

Note 30 : Eléments extraordinaires**Contribution conjoncturelle exceptionnelle**

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022. La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Encaissements sur créances des contrats de locationsimple	47 938	384 968
Jetons de présence perçus	30 750	19 800
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	171 454	218 719
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	40 443	38 544
Autres	886 012	376 860
Total	1 176 597	1 038 891

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts perçus sur placements à long terme	185 260	1 227
Intérêts perçus sur placements à court terme	3 353 802	4 155 072
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	425 244	184 447
Total	3 964 306	4 340 746

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(12 238 068)	(16 784 432)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(2 972 516)	(2 882 781)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(8 657 166)	(5 679 149)
Contributions payées au F.P.C	(8 391 516)	(7 286 977)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(1 120 311)	(3 726 570)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(151 416)	(122 691)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	224 841	-
Total	(33 306 152)	(36 482 600)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés payé	(738 902)	(6 653 327)
Acomptes provisionnels payés	(3 891 870)	-
Retenues à la source opérée par les tiers	20 905	71 029
Total	(4 609 867)	(6 582 298)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	295 000	361 000
Total	295 000	361 000

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	64 783
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	76 824	56 046
Total	76 824	120 829

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Participations	-	(5 000 000)
Total	-	(5 000 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Remboursements sur fonds à capital risque	10 000	2 523 926
Remboursements sur emprunt national	-	20 000
Total	10 000	2 543 926

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(51 750)	(102 256)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(7 064 032)	(2 846 923)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(34 841)	(42 720)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	23 000	-
Total	(7 127 623)	(2 991 899)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des immobilisations cédées	398 303	191 986
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(397 112)	(181 494)
Résultat de cession des immobilisations	306 519	131 718
Total	307 710	142 210

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Détachement de dividendes	(6 500 000)	(2 437 500)
Dividendes non versés	28	11
Total	(6 499 972)	(2 437 489)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2022	31/12/2021
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	117 488 281
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	7 730 822	1 697 123
Encaissements sur certificats de leasing	-	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	25 000 000	-
Total	72 730 822	159 185 404

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Remboursements sur emprunts obligataires	(54 288 100)	(60 844 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(42 537 809)	(29 468 426)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(19 666 183)	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	(21 623 483)
Flux net sur certificats de leasing	(21 000 000)	(20 000 000)
Total	(137 492 092)	(131 936 010)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banques	14 782 445	6 788 311
Découverts bancaires	(8 300)	(149 861)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	38 849	30 327
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	14 813 394	6 669 177

Note 45 : Transactions avec les parties liées**45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2022 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2021. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022						
Avantages à court terme	-	-	748 935	549 716	557 303	316 283	-	-
Salaires mensuels			278 628	-	202 619	-		
Prime de bilan			361 408	457 275	205 356	278 085		
Gratification de fin de service			92 441	92 441				
Avantages en nature			5 768	-	872	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	17 803	17 803		
Cotisations aux régimes de sécurité					70 563	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	21 951			
Régime d'assurance complément retraite			6 184	-	9 403			
Régime d'assurance maladie			4 507	-	8 341			
Régime d'assurance Indemnité de départ a la retraite					20 395	20 395		
Jetons de présence	85 000	85 000	25 000	25 000			482 500	455 000
Total	85 000	85 000	773 935	574 716	557 303	316 283	482 500	455 000

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		70 563
Régime national complémentaire		21 951
Régime d'assurance complément retraite		9 403
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		20 395
Total	-	122 313

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 39,64 % du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2021 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2021 : 34,29%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****) (**)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2021 : 0,06%)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2021 : 74,77%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2021 : 99,27%) (***)

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	-	-	-	-	206 087	177 500	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-
Commissions de garantie	144 000	136 800	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(25 127)	(4 274)	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	14 240	(7 586)	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	1 543 459	1 917 638	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(19 779)	(269 268)	-	-	-	-	-
Intérêts intercalaire sur emprunts obligataires	-	(6 312)	-	-	-	-	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(279 756)	(10 722)	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	8 600	10 850	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisation corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	(149 980)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	(44 113 282)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 368 310)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(110 025)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(1 090 920)	(1 972 120)	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(1 660 708)	(1 816 868)	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(12 318)	(224 043)	-	-	-	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	22 000 000	22 000 000	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(117 844)	(165 782)	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(24 688)	(209)	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	(205 925)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	(43 205 885)
Solde net des comptes de trésorerie	7 740 772	1 822 485	-	-	-	79	-

Note 46 : Engagement hors bilan**46.1. Autres engagements donnés**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2202	2021
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	49 166 072	50 949 629
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	11 699 792	14 362 006
Total	60 865 864	65 311 635

46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 632 047 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 120 051 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 16 270 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 Février 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à 530 050 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 55 117 KDT et les produits réservés ont atteint 4 610 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 15 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

